



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Agissant en vertu des dispositions de la loi du 16 mai 1989 (état au 01.01.2007) sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application du 25 mars 2002, en ce qui concerne le référendum communal, la Municipalité porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 19 juin 2014,

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

- 1 d'accepter le Rapport sur la gestion communale 2013
- 2 d'accepter les Comptes communaux 2013

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. d'approuver la modification de l'article 14, chiffre 11 des statuts de l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL), telle qu'adoptée par le Conseil intercommunal de l'ASCL en date du 5 mai 2014.

Les électrices et électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au Greffe municipal, à Puidoux-Village, tous les matins, sauf le samedi, entre 8 h.00 et 12 h.00, et formuler une demande de référendum dans les vingt jours, conformément aux dispositions de la loi précitée, qui doit être signé par un cinquième au moins des électrices et électeurs de Puidoux.

**LA MUNICIPALITE**